

**2K EXPRESS**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €**  
**3B RUE LAURENT GERS 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY RCS**  
**ARRAS 938 231 693**

---

(ci-après la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU**  
**31/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le  
31 octobre, à 10:00,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société 2K EXPRESS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Salah KEMALA, Associé et Gérant, au siège social de la Société, à savoir : 3B RUE LAURENT GERS 62223 SAINTLAURENT-BLANGY.

La convocation a été adressée à chaque associé par lettre recommandée en date du 16/10/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :                   **Pleine propriété**

- Monsieur Salah KEMALA       50 parts
- Monsieur Khalifa KMALA       50 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Salah KEMALA.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Khalifa KMALA en qualité de Gérant ; - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :**

- Une copie de la convocation adressée par lettre recommandée à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **Résolution n°1 - Nomination de Monsieur Khalifa KMALA en qualité de Gérant**

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur Khalifa KMALA, né le 29/03/1988 à MEDENINE (Tunisie), de nationalité Tunisienne, demeurant 5 Rue de Louis Pergaud, Res St Pol Appt 6, 62000 ARRAS (France), en tant que Gérant.

Monsieur Khalifa KMALA exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Monsieur Khalifa KMALA de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Khalifa KMALA a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Sa nomination prendra effet à compter du 31/10/2025.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **Résolution n°2 - Pouvoirs**

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à SAINT-LAURENT-BLANGY,

Le 31/10/2025

### **Signature du Président de séance :**

**Monsieur Salah KEMALA**



---

Salah KEMALA (Nov 10, 2025 14:54:25 GMT+1)

### **Signature des associés :**

**Monsieur Khalifa KMALA**



---

Khalifa KMALA (Nov 10, 2025 13:03:43 GMT+1)









# PVAGE 31-10-2025

Final Audit Report

2025-11-10

Created:	2025-11-10
By:	Ferdaws BEN ROMDHANE (servicejuridique@lazharbouaziz.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAqkCMzarvbclv5cmFe6oWJm6Nj4XDpfl

## "PVAGE 31-10-2025" History

-  Document created by Ferdaws BEN ROMDHANE (servicejuridique@lazharbouaziz.com)  
2025-11-10 - 11:53:53 AM GMT
-  Document emailed to Khalifa KMALA (kalifa1988@live.com) for signature  
2025-11-10 - 11:53:56 AM GMT
-  Document emailed to Salah KEMALA (nsourour3220@yahoo.fr) for signature 2025-11-10 - 11:53:57 AM GMT
-  Email viewed by Khalifa KMALA (kalifa1988@live.com)  
2025-11-10 - 11:54:26 AM GMT
-  Email viewed by Salah KEMALA (nsourour3220@yahoo.fr)  
2025-11-10 - 11:54:28 AM GMT
-  Document e-signed by Khalifa KMALA (kalifa1988@live.com)  
Signature Date: 2025-11-10 - 12:03:43 PM GMT - Time Source: server
-  Document e-signed by Salah KEMALA (nsourour3220@yahoo.fr)  
Signature Date: 2025-11-10 - 1:54:25 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.

2025-11-10 - 1:54:25 PM GMT

